



Tableau de bord



Les statistiques de la MSA

Septembre 2025

Tableau de bord Les retraites du régime des non-salariés agricoles au 31 décembre 2024

Marie-Laure CLERC

Au 31 décembre 2024, en France métropolitaine, 1,1 million de personnes relèvent du régime de retraite de base des non-salariés agricoles (NSA). La pension¹ annuelle moyenne de base des assurés anciens chefs d'exploitation avec carrière complète de droits personnels au régime des NSA est de 11 261 euros bruts hors retraite complémentaire obligatoire (RCO), soit 938 euros bruts mensuels ; un montant en hausse de 6,3 % en un an. Au sein du régime des NSA, plus de trois retraités sur quatre ont également validé des trimestres dans un autre régime (76,8 %). Tous régimes confondus, y compris les régimes complémentaires, les anciens non-salariés agricoles (chefs, conjoints et aides familiaux (AF)) ayant eu une activité non-salariée agricole perçoivent une pension annuelle moyenne de 15 803 euros bruts, soit 1 316 euros bruts mensuels.

Parmi les pensionnés du régime des non-salariés agricoles, près de 631 500 personnes bénéficient de la RCO. La pension annuelle moyenne des assurés anciens chefs d'exploitation avec carrière complète de droits personnels au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO est de 13 704 euros bruts, soit 1 142 euros bruts mensuels ; un montant en progression de 5,3 % en un an.

¹ - Ceci correspond uniquement à la pension du régime agricole et n'inclut pas celles éventuellement versées par d'autres régimes

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des données (DSSD)

19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex

<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Responsable Département Retraite, Famille et ASS : Sébastien Odiot - odiot.sebastien@ccmsa.msa.fr
- Responsable Service Retraite : Audrey Hengel - hengel.audrey@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Marie-Laure Clerc - clerc.marie-laure@ccmsa.msa.fr
- Pôle Publications et valorisation : Eric Hugues - hugues.eric@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



■ Baisse annuelle de 3,2% du nombre de retraités non-salariés agricoles

Au 31 décembre 2024, 1,1 million de retraités relèvent du régime des non-salariés agricoles ; un effectif en baisse de 3,2 % en un an (*tableau 1*). Cette diminution s'explique par un nombre de nouveaux retraités plus faible que le nombre de décès de retraités. En effet, deux décès de retraités sont dénombrés pour une attribution de pension.

Au sein du régime des NSA, près d'un pensionné sur deux (49,2 % des retraités), toutes durées de carrière confondues, est un ancien chef d'exploitation, soit 541 036 personnes ; cet effectif est en baisse de 1,6 % en un an (*tableau 6*).

Tous statuts confondus (ancien chef d'exploitation, conjoint, membre de la famille ou veuf), 239 066 retraités non-salariés agricoles sont bénéficiaires de droits personnels (21,8 % des anciens NSA) et ont validé une carrière complète de cotisation dans le régime ; un nombre en recul de 5,0 % sur l'année (*tableau 12*).

■ Augmentation de 6,3% de la pension annuelle moyenne de base des chefs d'exploitation avec une carrière complète au régime des NSA

Au 31 décembre 2024, plus de 158 900 personnes retraités anciens chefs d'exploitation ont validé une carrière complète de droits personnels dans le régime de base des non-salariés agricoles (29,4 % des anciens chefs d'exploitation) (*tableau 12*). Leur pension annuelle moyenne versée par la Mutualité sociale agricole est de 11 261 euros bruts (hors RCO), soit 938 euros mensuels ; un montant en progression de 6,3 % en un an (*tableau 13*). Cette croissance est portée par la revalorisation de 5,3 % des pensions de retraite au 1er janvier 2024.

La retraite annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation est de 7 196 euros bruts, soit 600 euros mensuels (droits propres uniquement, hors RCO, et toutes durées de carrière confondues) (*tableau 7*). La pension perçue est proportionnelle à la durée de carrière dans le régime des non-salariés agricoles.

Tous statuts et durées de carrière confondus (droit personnel (DP) et droit de réversion (DR) éventuels), la pension annuelle moyenne des retraités non-salariés agricoles (hors RCO) atteint 5 966 euros bruts, soit 497 euros mensuels (*tableau 3*). La durée moyenne de carrière au régime NSA est de 96,6 trimestres (*tableau 11*), en diminution de 0,2 trimestre en un an.

Au 31 décembre 2024, 76,8 % des bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles ont validé des trimestres dans un autre régime (*tableau 10*). En moyenne, les anciens non-salariés agricoles perçoivent une pension de 15 803 euros bruts, tous régimes confondus, y compris les pensions complémentaires et les pensions de réversion, hors minimum vieillesse, soit 1 316 euros mensuels.



■ Progression de 5,3 % de la pension annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation, ayant validé une carrière complète au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO

Au 31 décembre 2024, 631 430 personnes (57,5 % des retraités NSA) bénéficient de la retraite complémentaire obligatoire (RCO), un effectif en légère hausse de 0,9 % en un an (*tableau 14*).

Parmi les bénéficiaires de la RCO, plus de 406 414 personnes sont des retraités avec un statut d'anciens chefs d'exploitation, soit une proportion de 64,4 % (*tableau 18*). Cet effectif augmente de 0,9 % en un an. La hausse s'explique en partie par un nombre d'attributions particulièrement élevé en 2024, suite à la mise en place d'une mesure issue de la réforme des retraites de 2023 qui assouplit les conditions d'accès aux droits gratuits de RCO².

Les retraités anciens chefs d'exploitation ayant une carrière complète de droits personnels au régime des NSA, bénéficiaires de la RCO, perçoivent une pension annuelle moyenne de 13 704 euros bruts, soit 1 142 euros mensuels ; un montant en progression de 5,3 % en un an (*tableau 21*). Cette croissance est portée par la revalorisation de 5,3 % des pensions de retraite au 1er janvier 2024.

Depuis 2014, la mise en place du complément différentiel de RCO³ permet de porter le montant de la retraite de droits personnels des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein à 73 % du Smic net. Son application a ensuite été progressive ; pension de droits personnels portée à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017.

En 2020, la loi dite « Chassaigne 1 »⁴, a modifié ce dispositif en permettant la revalorisation des retraites NSA à 85 % du Smic (pension de base + RCO).

A fin décembre 2024, 226 297 retraités (35,8 % des bénéficiaires de la RCO) sont attributaires du complément différentiel de RCO, pour un montant annuel moyen de 1 700 euros bruts, soit 142 euros mensuels (*tableau 22*).

En 2021, la loi « Chassaigne 2 »⁵, a quant à elle contribué à la revalorisation des pensions de retraites agricoles (pension de base) les plus faibles. Elle a permis le relèvement du minimum de pension de la retraite de base (hors RCO) des conjoints collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des aides familiaux.

Toutes durées de carrière confondues, les anciens chefs d'exploitation bénéficiaires de la RCO reçoivent une retraite annuelle moyenne de droits propres de 10 705 euros bruts (retraite de base NSA + RCO), soit 892 euros mensuels (*tableau 19*).

Toutes durées de carrière et statuts confondus, les bénéficiaires de la RCO perçoivent une pension annuelle moyenne de 10 799 euros bruts (retraite de base NSA + RCO), soit 900 euros mensuels ; un montant en hausse (3,0 %) depuis un an (*tableau 15*).

² - Avant réforme, l'attribution de droits gratuits de RCO était réservée aux seuls individus ayant une pension au taux plein par la durée d'assurance. Après réforme, les droits gratuits peuvent être attribués pour tout individu ayant une pension au taux pleins quelle qu'en soit la raison

³ - Pour la définition du complément différentiel de RCO, se reporter à l'encadré méthodologique en fin de document.

⁴ - Loi n°2020-839 du 3 juillet 2020 et son décret d'application n°2021-769 du 16 juin 2021

⁵ - Loi n° 2021-1679 du 17 décembre 2021 et son décret d'application n°2021-1919



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO)

Tableau 1
Nombre de pensionnés NSA

	2023- T4	2024- T4	% au T4 2024	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Hommes	510 130	498 084	45,3%	-2,4%
Femmes	625 012	600 703	54,7%	-3,9%
Ensemble	1 135 142	1 098 787	100%	-3,2%

Source : MSA

Tableau 2
Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Bonification pour enfants	472 678	452 748	-4,2%
Majoration L814-2	367	319	-13,1%
Allocation supplémentaire du FSV	4 608	3 712	-19,4%
Allocation aux personnes âgées ASPA	3 019	2 974	-1,5%

Source : MSA

Tableau 3
Pension moyenne annualisée hors RCO

Montants Droits Personnels (DP), Droits de Réversion (DR) et avantages complémentaires hors RCO
Au T4 2024, la pension des femmes est inférieure à celle des hommes de 18,3%, soit 1 210€ de moins.

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4(en %)
Hommes	6 264 €	6 627 €	5,8%
Femmes	5 203 €	5 417 €	4,1%
Ensemble	5 680 €	5 966 €	5,0%

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 4

Nombre de pensionnés NSA par type de droits

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Droits personnels seuls	809 695	788 363	-2,6%
Droits de réversion seuls	89 225	86 763	-2,8%
Droits personnels et droits de réversion	236 222	223 661	-5,3%

Source : MSA

Tableau 5

Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Droits personnels seuls	5 283 €	5 567 €	5,4%
Droits de réversion seuls	926 €	962 €	3,9%
Droits personnels et droits de réversion	8 835 €	9 313 €	5,4%

Source : MSA

Tableau 6

Nombre de pensionnés par statut

	2023- T4	2024- T4	% au T4 2024	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	549 680	541 036	49,2%	-1,6%
Conjoints	103 221	98 966	9,0%	-4,1%
Membres de la famille	156 555	148 119	13,5%	-5,4%
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	325 686	310 666	28,3%	-4,6%
Ensemble	1 135 142	1 098 787	100%	-3,2%

Source : MSA

Tableau 7

Pension moyenne annualisée par statut

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	6 856 €	7 196 €	5,0%
Conjoints	3 889 €	3 946 €	1,5%
Membres de la famille	681 €	702 €	3,1%
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	6 667 €	6 979 €	4,7%

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 8
Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4
Proportion	17,4%	17,3%	0,0pt
Montant moyen mensuel	108 €	113 €	5,3%

Source : MSA

Tableau 9
Age moyen des pensionnés NSA

	2023- T4	2024- T4	Différence 2024- T4 / 2023- T4 (en points)
Droits personnels seuls	76,6	76,6	0,0
Droits de réversion seuls	81,8	81,9	0,2
Droits personnels et droits de réversion	86,0	86,2	0,1
Ensemble	79,0	79,0	0,0

Source : MSA

Tableau 10
Part des retraités ayant validé des trimestres dans un autre régime

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en points)
Proportion des polyaffiliés	75,1%	76,8%	1,7pt

Source : MSA

Tableau 11
Durée de carrière NSA parmi les droits personnels

	2023- T4	2024- T4	Différence 2024- T4 / 2023- T4 (en points)
Trimestres NSA moyens	96,8	96,6	-0,2
Trimestres NSA : Quartile inférieur (25 %)	16	16	0
Trimestres NSA médians	92	92	0
Trimestres NSA : Quartile supérieur (75 %)	152	152	0

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 12

Nombre de pensionnés par statut avec carrière complète de droits personnels

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	164 641	158 929	-3,5%
Conjoints	8 923	7 790	-12,7%
Membres de la famille	1 522	1 360	-10,6%
Veufs ou veuves	76 640	70 987	-7,4%
Ensemble	251 726	239 066	-5,0%

Source : MSA

Tableau 13

Pension moyenne annualisée par statut ayant validé une carrière complète au régime des NSA

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	10 594 €	11 261 €	6,3%
Conjoints	8 753 €	9 193 €	5,0%
Membres de la famille	9 796 €	10 340 €	5,6%
Veufs ou veuves	12 585 €	13 330 €	5,9%
Ensemble	11 130 €	11 803 €	6,0%

Source : MSA

B) Retraites NSA y compris RCO exclusivement pour la population RCO **Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO)**

Tableau 14

Nombre de pensionnés NSA + RCO

	2023- T4	2024- T4	% au T4 2024	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Hommes	309 753	311 360	49,3%	0,5%
Femmes	315 879	320 070	50,7%	1,3%
Ensemble	625 632	631 430	100%	0,9%

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 15

Pension moyenne annualisée y compris la RCO

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Hommes	11 505 €	11 910 €	3,5%
Femmes	9 476 €	9 717 €	2,5%
Ensemble	10 480 €	10 799 €	3,0%

Source : MSA

Tableau 16

Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits

Avantages du régime RCO

	2023- T4	2024- T4	% au T4 2024	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Droits personnels seuls	507 607	513 877	81,4%	1,2%
Droits de réversion seuls	28 045	26 259	4,2%	-6,4%
Droits personnels et droits de réversion	89 980	91 294	14,5%	1,5%
Ensemble	625 632	631 430	100%	0,9%

Source : MSA

Tableau 17

Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

Avantage du régime RCO

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Droits personnels seuls	10 078 €	10 363 €	2,8%
Droits de réversion seuls	6 542 €	6 408 €	-2,0%
Droits personnels et droits de réversion	13 970 €	14 503 €	1,2%

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 18
Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut

	2023- T4	2024- T4	% au T4 2024	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	402 817	406 414	64,4%	0,9%
Conjoints	49 898	51 353	8,1%	2,9%
Aides familiaux	3 312	4 205	0,7%	27,0%
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	169 605	169 458	26,8%	-0,1%
Ensemble	625 632	631 430	100%	0,9%

Source : MSA

Tableau 19
Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	10 347 €	10 705 €	3,5%
Conjoints	6 606 €	6 684 €	1,2%
Aides familiaux	8 362 €	8 616 €	3,0%
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	11 981 €	12 326 €	2,9%

Source : MSA

Tableau 20
Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut avec carrière complète de droits personnels

	2023- T4	2024- T4	% au T4 2024	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	163 331	157 755	66,7%	-3,4%
Conjoints	8 548	7 468	3,2%	-12,6%
Aides familiaux	1 466	1 315	0,6%	-10,3%
Veufs ou veuves	75 533	70 052	29,6%	-7,3%
Ensemble	248 878	236 590	100%	-4,9%

Source : MSA

Tableau 21
Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut avec carrière complète de droits personnels

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	13 010 €	13 704 €	5,3%
Conjoints	9 165 €	9 612 €	4,9%
Aides familiaux	10 210 €	10 783 €	5,6%
Veufs ou veuves	14 465 €	15 259 €	5,5%
Ensemble	13 303 €	14 019 €	5,4%

Source : MSA



Tableau 22

Bénéficiaires du complément différentiel de RCO

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Nombre de bénéficiaires	235 582	226 297	-3,9%
Montant moyen annuel (en euros)	1 690 €	1 700 €	0,6%

Source : MSA

C) Retraites des chefs d'exploitations : NSA + RCO (si existe) + SA (si existe)

Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO) + salarié agricole (SA)

Tableau 23

Nombre de pensionnés NSA anciens chefs d'exploitation

	2023- T4	2024- T4	% au T4 2024	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Hommes	385 860	379 810	70,2%	-1,6%
Femmes	163 819	161 225	29,8%	-1,6%
Ensemble	549 679	541 035	100%	-1,6%

Source : MSA

Tableau 24

Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation

Montants NSA DP, DR, avantages complémentaires et ou RCO DP, DR
Et/ou SA DP, DR, avantages complémentaires

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Hommes	10 403 €	11 019 €	5,9%
Femmes	7 631 €	8 073 €	5,8%
Ensemble	9 577 €	10 141 €	5,9%

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 25

Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation avec carrière complète de droits personnels

	2023- T4	2024- T4	% en 2024- T4 / pensionnés toute durée de carrière	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	265 134	262 245	48,5%	-1,1%
Tous statuts	393 290	384 034	28,3%	-2,4%

Source : MSA

Tableau 26

Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation avec carrière complète de droits personnels

Montants NSA (DP, DR, avantages complémentaires) et ou RCO (DP, DR)
et ou SA (DP, DR, avantages complémentaires)

	2023- T4	2024- T4	Evolution 2024- T4 / 2023- T4 (en %)
Pension moyenne des chefs d'exploitation	13 244 €	14 011 €	5,8%
Pension moyenne tous statuts	13 447 €	14 219 €	5,7%

Source : MSA



Définitions

Droit de réversion	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non-salariés.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Majoration NSA	Majoration des petites retraites mise en place au 1er janvier 2009. Elle est destinée à garantir un montant minimum de retraite personnelle de base pour les assurés ayant fait valoir l'intégralité de leurs droits à pension auprès de tous les régimes. Elle s'applique à toutes les retraites personnelles non salariées agricoles de base quelle que soit leur date d'effet dans les limites d'un plafond de revenu.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Polyaffilié	Retraité ayant validé des trimestres dans un autre régime que le régime NSA.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.



Méthodologie

Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire

L'article 35 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, a permis de porter le montant de la retraite de droits personnels (base et retraite complémentaire), des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du Smic net agricole à échéance 2017.

Son application a été effectuée progressivement (pension de droits personnels portée à 73 % du Smic en 2015, à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017).

La loi n° 2020-839 du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France métropolitaine et dans les outre-mer, dite « Chassaigne » et son décret d'application n°2021-769 du 16 juin 2021 modifient ce dispositif en vue de porter ce seuil à 85 % du Smic net agricole pour une carrière complète accomplie en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Les conditions d'attribution et les modalités de calcul du complément différentiel (CD) de RCO ont été modifiées. Des spécificités pour les chefs d'entreprise et d'exploitation agricole ultramarins ont été ajoutées.

Ce nouveau dispositif s'applique à toutes les pensions de retraite NSA à compter du 1er novembre 2021 (stock et flux).

Les conditions d'attribution de ces deux dispositifs en France métropolitaine sont les suivantes :

o Pour les liquidations intervenues avant 1997 :

- durée de carrière non-salariée agricole supérieure ou égale à 130 trimestres,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

o Pour les liquidations intervenues à partir de 1997 :

- durée de carrière égale à la durée exigée pour obtenir une retraite à taux plein,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

Modification du dispositif de pension majorée de référence à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Les textes prévoient un dispositif unique de pension majorée de référence (PMR) dont les modalités de calcul et le montant sont désormais identiques pour l'ensemble des non-salariés agricoles, quel que soit leur statut (chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, aide familial, conjoint collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole).

Ainsi, le calcul différencié selon le statut de non salarié agricole est désormais supprimé. Dès lors, cette mesure porte le minimum des pensions de retraite de base des conjoints collaborateurs et aides familiaux au niveau de celui des chefs d'exploitation.

Au 1^{er} janvier 2022, le montant mensuel de la PMR maximum est relevé à 8 557,38 €/an (713,11 €/mois) et le plafond des pensions a été relevé au niveau du montant de l'Aspa pour une personne seule soit 11 001,44 euros/an (916,78 €/mois).

Au 1^{er} juillet 2022, le plafond des pensions augmente compte tenu de la revalorisation exceptionnelle par anticipation de l'Aspa et passe à 11 441,49 €/an (953,45 €/mois).



Notion de statut :

Chef d'exploitation : pensionné ayant validé au moins un trimestre en tant que chef d'exploitation, bénéficiaires de droits propres uniquement.

Conjoint collaborateur d'exploitation : pensionné ayant eu une carrière de conjoint, bénéficiaires de droits propres uniquement.

Aide Familial (AF) : pensionné ayant eu une carrière d'Aide Familial, bénéficiaires de droits propres uniquement.

Veuf : Pensionné bénéficiaire d'un droit de réversion (pouvant aussi avoir un DP Chef, un DP Conjoint ou un DP AF)

Sigles :

AF :	Aide familial
Aspa :	Allocation de solidarité aux personnes âgées
CD :	Complément différentiel
DP :	Droit personnel
DR :	Droit de réversion
FSV :	Fonds de solidarité vieillesse
NSA :	Non-salarié agricole
PMR :	Pension majorée de référence
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
SA :	Salarié agricole
Smic :	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
T :	Trimestre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	-	Nombre de pensionnés NSA	4
Tableau 2	-	Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre.....	4
Tableau 3	-	Pension moyenne annualisée hors RCO	4
Tableau 4	-	Nombre de pensionnés NSA par type de droits.....	5
Tableau 5	-	Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits.....	5
Tableau 6	-	Nombre de pensionnés par statut	5
Tableau 7	-	Pension moyenne annualisée par statut.....	5
Tableau 8	-	Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels	6
Tableau 9	-	Age moyen des pensionnés NSA.....	6
Tableau 10	-	Proportion de poly-affiliés parmi les droits personnels.....	6
Tableau 11	-	Durée de carrière NSA parmi les droits personnels.....	6



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 12 - Nombre de pensionnés par statut avec carrière complète de droits personnels.....	7
Tableau 13 - Pension moyenne annualisée par statut ayant validé une carrière complète au régime des NSA	7
Tableau 14 - Nombre de pensionnés NSA + RCO.....	7
Tableau 15 - Pension moyenne annualisée y compris la RCO	8
Tableau 16 - Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits.....	8
Tableau 17 - Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits.....	8
Tableau 18 - Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut	9
Tableau 19 - Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut.....	9
Tableau 20 - Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut ayant validé une carrière complète au régime des NSA	9
Tableau 21 - Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut ayant validé une carrière complète au régime des NSA.....	9
Tableau 22 - Bénéficiaires du complément différentiel de RCO.....	10
Tableau 23 - Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation.....	10
Tableau 24 - Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation.....	10
Tableau 25 - Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation ayant validé une carrière complète au régime des NSA.....	11
Tableau 26 - Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation ayant validé une carrière complète au régime agricole	11